VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

COMMUNE DE CUTS

LES BOIS DE HESDIN

HESDIN

LA VIGNE

LE NOYER MEDARD

LE PRE A L'AIGUIN

LE JEU D'ARC

LE VILLAGE

LE PARADIS

LE CHAMP DUCHATEAU

LA VIGNE PERSIN

LE CLOS ESCOBIER

LES FRICHES COMMUNALES

LE HAYEZ

LE FOND DU PARADIS

A

N

Nh

NL

UM

2 AUh

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbe de niveau
- * Elément protégé au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Sections anciennes soumises à des dispositions réglementaires particulières
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- UM — Zone urbaine mixte
- 2 AUh — Zone à urbaniser à vocation d'habitat urbanisable après modification du PLU et faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle et forestière
- Nh — Secteur naturel humide
- NL — Secteur naturel accueillant une activité de loisirs (étang de pêche)
- Nn — Secteur naturel compris dans le périmètre du site Natura 2000

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urba-services.fr

Commune de CAISNES

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
27 SEPT. 2013

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e